

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence

N° 042/AONO/PU/C.B.BANE/SG/CIPMI/2026

du 16/09/2026

**Pour les travaux de : LOT1 : Construction d'une (01) Salle de Classe
A l'Ecole Maternelle d'EBEMEWOMAN 2 ; LOT2 : Construction d'un (01) Bloc de deux salles de
classes à l'Ecole Publique de NGOAZIP1 dans la Commune de Biwong-Bané, Département de la
Mvila, Région du Sud, en deux (02) lots.-**

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2026, le Maire de la Commune de Biwong-Bané, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour les travaux de : LOT1 : Construction d'une (01) Salle de Classe A l'Ecole Maternelle d'EBEMEWOMAN 2 ; LOT2 : Construction d'un (01) Bloc de deux salles de classes à l'Ecole Publique de NGOAZIP1 dans la Commune de Biwong-Bané, Département de la Mvila, Région du Sud, en deux (02) lots.-

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment, pour chacun des lots ci-après désignés :

LOT N°1 : E: Construction d'une (01) Salle de Classe A l'Ecole Maternelle d'EBEMEWOMAN

- 1- TRAVAUX PREPARATOIRES ET SUIVI ;
- 2- TERRASSEMENT ;
- 3- FONDATION ;
- 4- MACONNERIE-ELEVATION
- 5- CHARPENTE-COUVERTURE-PLAFONNAGE
- 6- MENUISERIE METALIQUE
- 7- ELECTRICITE
- 8- PEINTURE
- 9- V.R.D

LOT N°2 : ECOLE PUBLIQUE DE NGOAZIP 1

- 1- TRAVAUX PREPARATOIRES ET SUIVI ;
- 2- TERRASSEMENT ;
- 3- FONDATION ;
- 4- MACONNERIE-ELEVATION
- 5- CHARPENTE-COUVERTURE-PLAFONNAGE
- 6- MENUISERIE METALIQUE
- 7- ELECTRICITE
- 8- PEINTURE
- 9- V.R.D

3. Allotissement

Les travaux concernés sont répartis en deux lots, ci-dessus énumérés.

4. Coût prévisionnel

Les coûts prévisionnels des opérations à l'issue des études préalables sont de :

- Dix millions (10 000 000) francs CFA, toutes Taxes Comprises, pour le lot N°1 ;
- Vingt millions (20 000 000) francs CFA, toutes Taxes Comprises, pour le lot N°2.

5. Délais prévisionnels d'exécution

Les délais maximums prévus par le Maître d'Ouvrage, pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres sont respectivement de **trois (03) mois** calendaires, pour pour chacun des lots. Ces délais courent à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les Entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans les travaux de construction ou de réhabilitation des bâtiments publics.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le **BIP MINEDUB** de l'exercice **2026**, sur la ligne d'imputation budgétaire respectives n°.....

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *hors ligne*.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont les montants correspondants à chacun des lots sont les suivant :

- lot n°1 : Deux cents mille (200 000) francs CFA ;
- lot n°2 : Quatre cents mille (400 000) francs CFA, valables jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Les cautions doivent être consignées à la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) contre récépissé

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO aux heures ouvrables à la Mairie de Biwong-Bané, Service Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP), numéro de porte..., BP : 02, téléphone : 671 54 34 06 ou 653 01 85 95, fax, e-mail... dès publication du présent avis.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au Service Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la commune de Biwong-Bané, numéro de porte..., BP, téléphone, fax, e-mail... dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO de Vingt Cinq mille (25 000) francs CFA*, pour le lot N°1 et *Vingt Cinq mille (25 000) francs CFA*, pour le lot n°2, payables à la Recette Municipale de Biwong-Bané.

12. Remise des offres

Les Offres en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la commune de Biwong-Bané, au plus tard le 12/10/2026 à **13Heure** et devra porter la mention :

* Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N° DAJANO/PU/C-
B.BANE/SG/CIPM/2026 du 16/09/2026

Pour les travaux de : LOT1 : Construction d'une (01) Salle de Classe
A l'Ecole Maternelle d'EBEMEWOMAN 2 ; LOT2 : Construction d'un (01) Bloc de deux salles de
classes à l'Ecole Publique de NGOAZIP1 dans la Commune de Biwong-Bané, Département de la
Mvila, Région du Sud, en deux (02) lots.-

NB : bien vouloir préciser le numéro du lot.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La

caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 12/08/2026 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage dans la salle des actes de la Commune de Biwong-Bulu sise à l'Hôtel de Ville de ladite Commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture se fera au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique aux spécifications techniques du DAO et à la qualification des soumissionnaires.

15.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

L'absence du cautionnement de soumission acquittée à la main et timbrée à l'ouverture des plis accompagné du récépissé de dépôt et de consignation (CDEC)

▪ La non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission et du récépissé de dépôt et de consignation);

▪ Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;

▪ Le non-respect de 70% de critères essentiels (70% renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;

▪ L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;

▪ L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;

▪ L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;

▪ L'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

▪ L'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée

▪ L'absence de l'attestation de catégorisation du sous-secteur Bâtiment et Equipement Collectif

15.2. Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- Méthodologie d'exécution des travaux ;
- la capacité financière.
- Les preuves d'acceptation des conditions du marché

NB : Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de «oui» supérieur ou égal à 70% seront examinées

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante *en incluant le cas échéant les remises proposées.*

NB : le soumissionnaire pourra être attributaire des deux lots.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 60 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au SIGAMP de la Commune de Biwong-Bané, numéro de porte....., BP : 02, téléphone : 671 54 34 06 ou 653 01 85 95, e-mail.....

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ou le MO au numéro

Biwong-Bané, le 16/09/2026

Pour le Maire de la Commune de Biwong-Bané,

Maître d'Ouvrage,

Copies :

- Préfet/Mvila ;
- ARMP/Sud ;
- MINMAP/Mvila ;
- MINEPAT/Mvila ;
- Président CIPM ;
- Affichage chrono


M. Owono Henri
Premier Adjoint au Maire